



CE QU'IL FAUT CONNAITRE DE LA NORME ISO 14122-4 (Annexe A)

Sécurité des machines

Moyens d'accès permanents aux machines

Echelles fixes

Principales exigences techniques et dimensionnelles :

- La protection ne doit pas modifier les caractéristiques des échelles
- A l'ouverture, elle doit permettre le passage de l'utilisateur en toute sécurité
- La protection doit avoir une hauteur mini de 1 800 mm
- Elle doit être équipée d'un opercule en partie supérieure obturant l'entrée dans la crinoline
- **Elle doit se fermer et se verrouiller automatiquement après passage et revenir en position opérationnelle**
- Elle doit pouvoir être déverrouillée avec une main (à la montée) ou un pied (à la descente)
- La protection anti-intrusion doit répondre aux résistances mécaniques suivantes :
 - Effort horizontal à l'arrachement (1 500 N dans chaque angle)
 - Effort vertical au dégonflage (4 500 N sur les 2 angles inférieurs)
 - Chute d'un corps de 50 kg d'une hauteur de 2 m sur l'opercule